

Informations diverses

La séance de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » initiée par Groupama animée par Karine Bosson, pompier à Souillac et formatrice, a affiché complet avec 15 participants. Afin de répondre aux nombreuses demandes, une prochaine session sera organisée en fin d'année.



Avec le retour du beau temps, l'amicale bouliste nous attend pour des entraînements au boulo-drome du viaduc de Lamothe les mercredis et les vendredis à partir de 20 h.

Dimanche 26 mai, pour la fête des mères, le restaurant de la pisciculture du Blagour sera ouvert pour le déjeuner – réservation recommandée au 05 65 37 83 93. Et à partir du jeudi 27 juin, ouverture du restaurant tous les midis, sauf le lundi et le mardi. D'autre part, La pêche au poids est possible du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

La ferme du Dariben vous propose les animations suivantes sur réservation au : 06 25 01 01 45 :

- Le lundi 20 mai – Balade à la découverte de la cueillette sauvage de 10 h à 12h (tarifs : 8 € / 4 € pour les – de 15 ans)
- Le dimanche 16 juin – Atelier « concevoir son infusion » de 15 h à 17 h 30 (tarifs : 22 € / 12€ pour les – de 15 ans)
- Tous les jeudis de juillet et août de 10 h à 12 h, visite du jardin cueillette et dégustation (tarifs : 8 € / 4 € pour les – de 15 ans)

Ouverture de la boutique « Traditions Paysannes » à la Forge du mardi au samedi de 10 h à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18h 00 ou sur demande au 05 65 32 79 85 / 06 83 76 79 46. La restauration sera ouverte tous les weekends à partir du 1er mai au 30 juin, puis du mercredi midi au dimanche midi en saison. Réservation possible au 05 65 32 79 85 / 06 83 76 79 46.

En 2024, le gouvernement met en place des aides financières liées au logement :

- L'assistance pour le règlement des factures couvrant les dépenses d'eau, de téléphone, d'électricité et de gaz,
- Le chèque énergie qui prend en charge les coûts liés à l'énergie, y compris les factures, les charges intégrées dans le loyer ainsi que les travaux éligibles à MaPrimeRenov effectués par les professionnels RGE,
- Pour la réduction des factures d'électricité contacter le 09 73 96 16 45,
- La prime « coup de pouce chauffage » encourage le remplacement des chaudières énergivores.

L'ensemble des aides est consultable sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/aides-financieres-au-logement>

Notre commune est classée au palmarès 2024 des villes et villages de France où il fait bon vivre.

- Au niveau national, la commune se positionne à la 10 727ème place sur les 34 808 communes et à la 4 543ème place sur 11 128 des communes françaises de 500 à 2 000 habitants.
- Au niveau départemental sur 313 communes, nous sommes classés 53ème et dans la catégorie commune de 500 à 2000 habitants, nous sommes 34ème sur 79 communes de cette importance.

Quelques chiffres : Avec une population de 804 habitants sur une superficie de 31,34 km², la densité est de 25 habitants au km². Les plus jeunes de 0 à 14 ans représentent 14,11% de la population et les plus de 60 ans, 38,54% dont 1,64% de plus de 90 ans.

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler chez soi, dans son jardin dans un incinérateur ou à l'air libre, les déchets verts : végétaux secs ou humides tels que l'herbe après une tonte, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies, d'arbustes, de débroussaillage. D'autre part, l'écobuage pour les agriculteurs est lui aussi réglementé.

ETAT CIVIL

Décès :

Le 16 avril de Michel AYMARD,
habitant « la Croix Blanche »

Sincères condoléances à la famille



LACHAPELLE Info



Mot du maire

Depuis déjà un certain temps, les communes ont l'interdiction d'utiliser du désherbant sur le domaine public.

C'était pourtant bien pratique. Nos employés prenaient toutes les précautions nécessaires et en deux passages par an avec une sulfateuse le long des trottoirs nous arrivions à éliminer les herbes.

Notre commune possède environ plus de six kilomètres de trottoir en centre-ville à entretenir : Route de Martel, Lamothe, Le Soulage, Lachapelle-Haute. Eliminer les herbes ne peut se faire que manuellement et il est quasiment impossible de dégager le temps nécessaire à nos employés pour réaliser cette tâche.

Nous allons faire tout ce qui est possible pour faire face. Certains riverains ont l'an dernier en quelques minutes éliminé ces herbes folles de devant chez eux. C'est une bonne solution, merci à ceux d'entre vous qui suivront ce geste.

Dans l'attente nous vous demandons toute votre compréhension

Ernest Maury



Une table d'orientation est en place au Perricu, pour le plaisir des randonneurs.

Merci à Annick et son équipe.



Actions municipales

↳ Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition communaux.

- Taxes foncières :
 - * Bâti : 41,46 %
 - * Non bâti : 145,32 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 7,37 %

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (énergie, entretien du matériel et des bâtiments, fournitures école, ...)	279 600,00 €		
Charges de personnel	327 753,67 €	Produit des services (facturation cantine et garderie, ...)	38 400,00 €
Autres charges de gestion	62 745,00 €	Impôts et taxes	537 877,64 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	10 000,00 €	Dotations et participations	97 749,95 €
Virement section d'investissement	5 260,59 €	Produit de gestion courante (loyers des logements)	32 000,00 €
Amortissements	20 828,95 €	Opérations d'ordre	660,62 €
Charges spécifiques	500,00 €		
Total	706 688,21 €	Total	706 688,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Solde reporté	40 928,56 €	Subventions	310 156,52 €
Remboursement d'emprunt	46 385,80 €	Fond de compensation TVA	9 470,68 €
Opérations d'équipements	156 522,62 €	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
Restes à réaliser 2023	249 970,04 €	Remboursement caution logement	2 485,80 €
		Amortissements	20 828,95 €
		Virement section de fonctionnement	5 260,59 €
		Excédent de fonctionnement	140 604,48 €
Total	493 807,02 €	Total	493 807,02 €

Investissements prévus en 2024 :

- La deuxième tranche de travaux concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire
- Adressage sur la dernière partie de la commune avec la mise en place de la signalétique (panneaux, mâts, numéros)
- Rénovation d'un logement communal à Lamothe-Timbergue

↳ **Dimanche 9 juin**, les électeurs seront amenés à élire leurs députés européens. Les deux bureaux de vote restent les mêmes : au foyer rural de Lachapelle-Haute et à la Mairie. Pour rappel, ces élections se déroulent en un seul tour.

↳ La consultation pour la deuxième tranche de travaux concernant la rénovation énergétique de l'école vient d'être lancée. Les offres seront examinées début mai pour une ouverture du chantier le 15 juin et une fin des travaux le 15 septembre.

↳ La réfection du plancher d'une partie de la garderie vient de s'achever. Nos agents vont intervenir pour un rafraîchissement des peintures murales.

↳ L'entrée de Reyrevignes a été mise en valeur avec la construction d'un muret en pierre.

↳ **Mercredi 8 mai à 10 h**, commémoration du 79ème anniversaire de l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 au monument aux morts précédée d'un dépôt de gerbe à la stèle située sur la RD 820. Cette cérémonie sera suivie par le verre de l'amitié.

Cette stèle est élevée en mémoire des deux résistants tués lors d'un accrochage avec les soldats allemand le 29 juillet 1944.



Manifestations

MANIFESTATIONS PASSES ...

↳ Le repas espagnol de l'association des Racines de Reyrevignes s'est déroulé dans une ambiance sympathique et a fait découvrir des mets et des vins typiques de la péninsule ibérique.



↳ Le 23 mars, les Brameur's ont fêté la Saint Patrick attirant toutes les générations. Une ambiance très chaleureuse avec l'intervention d'un joueur de comemuse qui fut très appréciée.

↳ Le comité des fêtes a organisé le 13 avril une soirée choucroute avec près de 80 personnes présentes.



... ET A VENIR

↳ **Mardi 7 mai**, les aînés auzacois vont aller visiter les jardins d'eau de Carsac-Aillac en covoiturage.

↳ **Mardi 28 mai**, départ en bus pour nos aînés qui iront visiter le barrage de Bort Les Orgues, le Château de Val, le musée du cuir et profiter d'une petite balade en bateau. Il reste quelques places, renseignement auprès de Geneviève au 06 72 19 94 37.

↳ **Samedi 1er juin** à 14 h concours de pétanque organisé par l'amicale bouliste au viaduc de Lamothe. Renseignement auprès d'Alain au 06 12 75 00 49.

↳ **Dimanche 9 juin**, vide grenier place de la mairie, proposé par le comité des fêtes à partir de 8 h et toute la journée, réservation au 06 42 16 86 44. Buvette et restauration rapide sur place.

↳ **Mardi 11 juin**, petite balade au moulin de Cougnaguet pour les aînés avec visite du moulin.

↳ **Vendredi 28 juin**, fête de l'école organisée par l'association des parents d'élèves. A 17 h, début des festivités avec à 18 h, le spectacle offert par les enfants de l'école, suivi d'une tombola. A 20 h, l'APE propose un repas paella en musique sur réservation.